

La toilette funèbre de saint Benoît-Joseph Labre : dans la nuit du 16 au 17 avril 1783.

À peine Benoît-Joseph Labre eut-il rendu son dernier souffle dans l'arrière-boutique du boucher Francesco Zaccarelli que la nouvelle de sa mort se répandit dans tout le quartier. La foule accourut. On venait voir celui que l'on appelait déjà le « saint ».

Il fallait désormais préparer son corps et organiser ses funérailles. Mais devant l'affluence qui ne cessait de grandir, on comprit rapidement qu'il fallait agir avec prudence afin d'éviter le désordre et l'émeute. La dépouille fut alors transportée discrètement jusqu'à l'église de Sainte-Marie-des-Monts.

C'est dans ce contexte que se situe l'intervention de l'abbé Giovanni Maria Marchesi et de Santa Giannetti, accompagnée de sa jeune fille Anna Maria.

L'abbé Marchesi occupait une place importante dans la vie religieuse du quartier des Monts. Prêtre habitué de la paroisse et Vice-gérant, il connaissait bien Benoît-Joseph. Son témoignage dans le procès de béatification (Summarium Super Dubio tome II) mérite, à cet égard, une attention toute particulière. Il fait partie de ces témoins qui ont connu directement les dernières heures du Pèlerin de Dieu et qui ont été entendus sous serment dans le cadre du procès. Il fut associé à la préparation de la dépouille. Benoît-Joseph, après une vie entière de pauvreté, de pénitence et de dépouillement, avait quitté ce monde dans un état physique extrême. Ses vêtements étaient usés et souillés par les longues années de sa vie errante et pénitente. Il fallait maintenant laver son corps, le préparer avec respect et lui donner un vêtement digne de ses funérailles.

On suggéra alors le nom de Santa Giannetti, une femme pauvre mais courageuse, habituée aux actes de charité. Elle habitait à quelques pas de là, dans la rue delle Vergini. On alla la chercher. Elle vint, accompagnée de sa fille Anna Maria, âgée de quatorze ans. La jeune fille se tenait à l'écart, laissant sa mère accomplir sa tâche. Santa Giannetti enleva pieusement les haillons de ce corps consumé par les maladies, les jeûnes et les mortifications. Avec l'aide de l'abbé Marchesi, elle le lava, lui mit des vêtements propres et le revêtit de la bure de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement et de Notre-Dame-des-Neiges. Ainsi, celui qui avait vécu dans le dépouillement le plus absolu fut préparé pour entrer dans la mort avec la dignité que l'Église et la piété chrétienne voulaient lui rendre. Mais cette scène allait laisser une impression profonde sur la jeune Anna Maria. Elle n'avait que quatorze ans.

Elle se trouvait là, silencieuse, auprès de sa mère, devant le corps de celui que Rome commençait déjà à vénérer comme un saint. Elle pouvait voir les traces laissées sur ce corps par une vie de pauvreté, de pénitence et de pèlerinage.

Elle voyait sa mère accomplir un geste humble et profondément évangélique : laver le corps d'un pauvre, prendre soin de celui que le monde avait regardé comme un mendiant, mais que certains reconnaissaient désormais comme un homme de Dieu.

Ce geste de sa mère ne fut probablement pas sans laisser une empreinte durable dans son âme. Santa Giannetti et sa fille Anna Maria n'étaient d'ailleurs pas originaires de Rome. Comme Benoît-Joseph, elles venaient d'ailleurs. Elles avaient quitté Sienne et étaient arrivées dans cette ville immense où elles connaissaient désormais une existence beaucoup plus pauvre que celle qu'elles avaient autrefois connue.

Ainsi, deux histoires venues de loin se rencontrèrent dans le quartier des Monts : celle d'un pèlerin français arrivé à Rome après des années de route, et celle d'une jeune fille siennoise qui deviendrait un jour la bienheureuse Anna Maria Taigi.

Procès-verbal de la translation et de l'inhumation de saint Benoît-Joseph Labre

Traduction en français du procès-verbal d'inhumation.

Procès-verbal rédigé le jour de Pâques, Le dimanche 20 avril 1783, cinq jours après la mort du Serviteur de Dieu, immédiatement après son inhumation.

A La requête de M. Gaëtan Palma, Supérieur de la Congrégation, dite des pieux. Ouvriers, et Recteur de l'Eglise de Sainte Marie-des-Monts, à Rome, je soussigné, Notaire public, accompagnant M. Luc-Antoine Coselli, Chanoine, Promoteur Fiscal et Secrétaire du Tribunal du Vicariat de Rome, me suis transporté, vers la vingt deuxième heure du jour, en ladite Eglise de Notre-Dame-des-Monts, ou, arrivé et étant entré par la petite porte collatérale, avec grande peine, à cause d'une grande foule de peuple qui pressait de toutes parts, je fus introduit dans un corridor qui aboutit à la Sacristie, et dans le milieu duquel je trouvai un cadavre humain étendu sur des tréteaux, revêtu d'une robe blanche, conformément à l'usage des associés à la vénérable Archiconfrérie du Très Saint Sacrement et de Notre-Dame-des-Neiges, ceint d'un cordon propre à cet habit, et les mains jointes en croix sur la poitrine, n'exhalant aucune odeur, ni bonne ni mauvaise.

Alors il fut ordonné par M. le Chanoine Coselli, procédant en vertu des pouvoirs à lui accordés par son Eminence Monseigneur le Cardinal Marc-Antoine Colonna, Vicaire de Rome, que pour éviter le tumulte inséparable de la multitude du Peuple, le corps serait transporté dans la Sacristie contiguë audit corridor : ce qui fut incontinent exécuté avec l'aide et le secours des soldats.

La porte de la Sacristie étant fermée, on procéda à la reconnaissance du cadavre, en présence de divers témoins, savoir: de M. Gaëtan Palma, susnommé, de M. Biagio Pecillo, des Frères Michel Triscitto, François Bagnagatti, et Camille Simeoni, tous Religieux de ladite Congrégation des pieux Ouvriers; de M. Joseph Marconi, M. Annibal Albani, de l'illustrissime Comte, M. Jacques Piccini, de M. Paul Mancini, du sieur François Zaccarelli, et du sieur Pierre Sentoli: lesquels tous, après avoir vu et attentivement considéré ledit cadavre, affirmèrent, sous la foi du serment, qu'ils le reconnaissaient pour être le corps du Serviteur de Dieu, BENOIT-JOSEPH LABRE, lequel ils avaient tous bien connu pendant qu'il vivait, et dont l'âme, ainsi qu'ils le croyaient pieusement, avait été reçue dans l'éternel repos, le Mercredi 16 Avril de la présente année, jour de sa mort, arrivée à une heure de la nuit, dans la maison du sieur Zaccarelli, laquelle est près de ladite Eglise de Notre-Dame-des-Monts; ce qu'ils affirmèrent pour avoir parlé audit Benoît-Joseph Labre plusieurs fois pendant sa vie, et avoir conversé familièrement avec lui: à quoi ajoutèrent de plus M. Marconi, qu'il avait entendu ses confessions sacramentelles pendant un espace de temps notable; et M. Paul Mancini, qu'il lui avait donné depuis longtemps asile pour la nuit, dans son hospice destiné pour les pauvres.

La reconnaissance du cadavre étant finie, de manière qu'il ne fut pas possible de révoquer en doute son identité, M. Coselli, considérant que la Sacristie était remplie d'une trop grande quantité de monde, fit transporter le corps, enveloppé dans un linceul, dans une Chapelle

particulière, voisine de ladite Sacristie, où étant arrivé, avec l'aide des soldats qui ouvraient la foule du Peuple, le corps fut posé et étendu sur deux bancs qui avoient été ci-devant préparés, et dont la réunion formait une table. Le corps ayant alors été mesuré par un Menuisier, on trouva qu'il était grand de sept palmes et cinq onces.

(Le cadavre fut alors mesuré par le menuisier, qui lui trouva une longueur de sept palmes et cinq onces, soit environ un mètre soixante-cinq selon l'étalon romain.)

(Quindi lo stesso Cadavere misurato dal Falegname, che trovò lungo palmi sette, ed oncie cinque; e fatti degli esperimenti dai Circostanti e principalmente dal Sig. Giuseppe Chigi Chirurgo a tal effetto chiamato, fu ravvisato e conosciuto in ogni sua parte flessibile, palpabile, e senza il menomo indizio di corruzione.)

Note :

Dans le système romain traditionnel, le palmo était subdivisé en 12 onces (once). Ainsi :

7 palmes + 5 onces = $7 + 5/12$ palmes = 7,4167 palmes.

Si l'on retient un palmo romano d'environ 22,3 cm, cela donne :

$7,4167 \times 22,3 \text{ cm} \approx 165,4 \text{ cm}$.

Donc la taille indiquée par le procès-verbal correspond à environ 1,65 m.

Ensuite le sieur Joseph Chigi, Chirurgien nommé d'office à cet effet, après plusieurs expériences par lui faites, reconnut que le corps était, dans toutes ses parties, flexible, palpable, et sans la plus légère indice de corruption, ce qu'attestèrent également plusieurs autres personnes, qui s'en assurèrent par diverses expériences.

Après que l'on eut dépouillé le corps de ses vêtements, avec la décence convenable, lorsqu'on vint à vouloir le changer de chemise, il fut nécessaire pour cela de le soulever de sa partie supérieure ; à quoi voulant procéder les frères Michel Triscetto, François Bagnagatti, et Camille Simeoni, susnommés, placèrent le défunt de manière que la partie inférieure du corps restât étendue sur ladite table formée de deux bancs réunis, et que la partie supérieure prît ensuite la position d'un homme assis. Il fut remarqué dans cette circonstance, que le frère Bagnagatti contenant le corps du défunt par les épaules, ledit cadavre parut, en saisissant avec la main gauche le bord du banc, soutenir d'une manière naturelle son propre poids.

Les assistants ayant observé ce phénomène, voulurent s'assurer s'il n'était pas l'effet du hasard. Pour cela on pencha un peu le corps du côté gauche. La main restait néanmoins attachée d'elle-même au banc, jusqu'à ce qu'on l'en séparât, en la retirant.

La main étant ainsi détachée et changée de place, le corps fut pareillement un peu incliné vers la droite. Lorsqu'il fut de nouveau rétabli dans la situation propre à un homme qui est sur son séant, on vit, pour la seconde fois, qu'il saisit l'extrémité du banc, paraissant se soutenir de la même manière qu'il l'avait fait ci-devant, c'est-à-dire, se tenant droit avec les doigts repliés en dessous du banc, et avec la paume de la main et le pouce en dessus du banc, prenant en tout par ce moyen l'attitude d'un homme qui serait en vie.

Quelque temps après, on leva et détacha la main, et on reconnut la flexibilité des doigts, ainsi qu'on l'a décrit plus haut.

Ce phénomène fut observé et remarqué de tous les assistants, entre lesquels étaient M. Palma, recteur, les frères Michel Triseitto, François Bagnagatti, Camille Simeoni, ainsi que M. Joseph-Noël Dulpino, Missionnaire, M. Fidèle Relagliati, Avocat, M. Marconi, M. Mancini, M. Marc-Antoine Colonna, M. Michel-Ange Bove, M. Pierre Paul de Lunel de la Rovère, M. Matthieu Angeletti, et plusieurs autres.

On revêtit ensuite le corps d'une nouvelle tunique, en usage pour les Confrères de ladite Association du Très Saint Sacrement et de Notre-Dame-des Neiges; on ceignit aussi, suivant la coutume de ladite confrérie, les reins d'un cordon propre à ce vêtement; et le corps, enveloppé d'un linceul, fut étendu dans une bière de bois de châtaigner, disposée à cet effet, et qui était longue de huit palmes et onze pouces, large vers la tête, de deux palmes et cinq pouces, haute d'une palme et six pouces; la largeur était vers les pieds, d'une palme et deux pouces et demi, et la hauteur d'une palme et deux *pouces*.

On plaça aux pieds du corps, une boîte de plomb liée dans tout son contour par un ruban de soie, de couleur verte, sur laquelle on avait apposé, le sceau, en cire d'Espagne rouge, de Son Eminence Monseigneur le Cardinal-Vicaire Marc-Antoine Colonna. Cette boîte renferme un Mémoire en forme d'éloge, écrit en latin, sur du parchemin, lequel est souscrit tant de M. Coselli que de moi, et conçu en ces termes :

« L'an de Notre-Seigneur 1783, la neuvième année du souverain Pontificat de N. S. P. le Pape Pie VI, BENOÎT-JOSEPH, fils de Jean-Baptiste Labre, et d'Anne Barbe Grandsire, né dans la Paroisse de Saint Sulpice d'Amettes, au diocèse de Boulogne en France, le 26 Mars 1748 ; après avoir passé sa jeunesse et mené constamment une très bonne conduite, sous la discipline et la direction de son oncle paternel, alors Curé de la Paroisse d'Erin, même diocèse, désirant faire des progrès dans les vertus chrétiennes, et embrasser un genre de vie austère et pénitente, entra dans l'Abbaye de Sept Fonts, ordre de Cîteaux, de la plus étroite observance, et fut admis aux exercices du noviciat, le 28 Octobre 1769. Mais ayant succombé aux austérités qu'il pratiquait dans ce monastère, une maladie qu'il supporta patiemment pendant deux mois, l'obligea de quitter, le 2 Juin, l'habit de Religion, qu'il avait porté avec édification, l'espace de plus de huit mois.

A sa sortie de cette Abbaye, il entreprit divers pèlerinages ; sa dévotion le porta particulièrement à visiter l'Eglise de Lorette et les tombeaux des Saints Martyrs Pierre et Paul. Après beaucoup de voyages de piété, il fixa sa demeure à Rome, d'où il ne sortit plus que pour faire chaque année, un pèlerinage à Lorette.

Partout il donna de grands exemples des vertus chrétiennes; de la pauvreté évangélique, qu'il porta au plus haut degré de perfection, ne vivant que des aumônes qu'on lui offrait, sans qu'il demandât rien, ne recevant qu'en petite quantité, partageant ce qu'on lui donnait avec les autres pauvres; d'une humilité profonde, méprisant souverainement le monde, et plein de mépris pour lui-même ; d'une pénitence rigoureuse, d'une vie passée dans les exercices d'une prière continuelle, passant tout le temps dans les Eglises de cette ville, où il demeurerait depuis le matin jusqu'au coucher du soleil.

Il se rendit célèbre par la pratique de toutes les autres vertus ; fut cher et aimable à tous, quoique ses vêtements et son extérieur fussent négligés et rebutants. Le caractère de sa vertu était de s'oublier entièrement lui-même, pour faire son unique occupation de plaire à Dieu.

Le 16 Avril 1785, après avoir prié très longtemps, suivant sa coutume, il tomba en faiblesse à la sortie de l'Eglise de Notre-Dame-des-Monts. Sur l'offre qui lui en fut faite obligeamment et qu'il accepta, il fut transporté chez un homme de bien, dont la maison est à peu de distance de cette Eglise.

Ses forces et sa vigueur naturelle l'abandonnant, muni du Sacrement de l'Extrême-Onction, assisté du secours des Prêtres, et dans le moment précis où ceux qui se trouvaient présents récitaient des prières pour lui, il rendit paisiblement son âme à son Créateur, à une heure de la nuit, de même jour qu'il tomba malade.

Le lendemain son corps fut transporté avec toute la décence convenable dans la même Eglise ; et à ses obsèques, qui se firent aux dépens des personnes pieuses qui se chargèrent d'y pourvoir, il se trouva un très-grand concours de peuple. Incontinent après, une sorte de commotion presque'universelle se communiqua dans Rome, à la nouvelle de sa mort, qui se répandit subitement, avec la réputation d'une grande sainteté. Il commença alors de se faire à cette Eglise un si grand concours de personnes de tout état, que les soldats qui avoient été appelés pour assurer le bon ordre, eurent beaucoup de peine à contenir la multitude

Pour satisfaire à la piété des Fidèles, dont le nombre s'accroissait de plus en plus, Monseigneur le Cardinal-Vicaire permit de différer l'inhumation jusqu'au soir du Dimanche de Pâque, qui, cette année 1783, tombait le 20 Avril. Ce même jour, par ordre de son Eminence, le corps fut inhumé à la vingt-quatrième heure, dans un lieu honorable et particulier de cette Eglise ».

Et ont signé,

LUC-ANTOINE COSELLI, Promoteur-Fiscal du Vicariat de Rome ;

FRANÇOIS MARI, Notaire, à la prière du sieur JOSEPH CICONI.

NOTES :

2. Quand eut lieu la toilette funèbre ?

C'est ici que l'acte notarial officiel est particulièrement précieux.

Le procès-verbal nous dit que lorsque les officiers arrivent à l'église, le lendemain de la mort, ils trouvent déjà le corps : « *revêtu d'une robe blanche, conformément à l'usage des associés à la vénérable Archiconfrérie du Saint Sacrement et de Notre-Dame-des-Neiges, ceint d'un cordon propre à cet habit, et les mains jointes en croix sur la poitrine* »

Cela signifie nécessairement que la première toilette et le premier habillage avaient déjà eu lieu avant l'arrivée du corps à Sainte-Marie-des-Monts et donc dans la matinée du 17 avril 1783. Et l'acte précise ensuite qu'après la reconnaissance du corps, celui-ci fut de nouveau dépouillé de ses vêtements :

« *Après que l'on eut dépouillé le corps de ses vêtements... lorsqu'on vint à vouloir le changer de chemise...* »

Puis il fut habillé une seconde fois, avec une nouvelle tunique de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement et de Notre-Dame-des-Neiges, un nouveau cordon, un linceul et le corps du saint est enfin placé dans le cercueil.

Nous avons donc bien deux moments distincts.

Première toilette : avec la tradition concernant Santa Giannetti, sa fille Anna Maria et l'abbé Marchesi, la toilette eut lieu après la mort, dans la maison de Zaccarelli, dans la matinée du 17 avril 1783, avant la translation le soir. Après la toilette funèbre de saint Benoît-Joseph Labre, il fut revêtu de la mozzetta, le blanc manteau de l'ordre de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement et de Notre Dame des Neiges. Puis, le soir vers la 22 ème heures du Jeudi saint, le 17 avril 1783, les frères de l'Archiconfrérie transportèrent sa frêle dépouille en longue procession depuis la maison du boucher Francesco Zaccarelli jusqu'à l'église de la Madonna dei Monti.

Bien que l'identité des personnes ayant procédé à cette première toilette vient d'une tradition biographique ultérieure, et non du procès-verbal notarial lui-même. (*L'Ordine della Santissima Trinità P. Marcel LITALIEN, o.ss.t.*)

Seconde toilette officielle : après l'arrivée à l'église Sainte-Marie-des-Monts, le 17 avril au soir, (22h) lors de l'examen et de la préparation définitive du corps.

3. Quand eut lieu la translation ?

L'acte notarial officiel est très clair sur ce point : après la mort, le corps fut transporté à l'église le lendemain vers la vingt deuxième heure du jour.

Le document dit :

« Le lendemain son corps fut transporté avec toute la décence convenable dans la même Église... »

Puis il décrit le concours extraordinaire de la population et l'intervention des soldats pour contenir la foule.

Si Labre est mort **le mercredi 16 avril**, « le lendemain vers la vingt deuxième heure du jour » correspond au : **Jeudi saint 17 avril 1783 au soir.**

La translation du corps à l'église Sainte-Marie-des-Monts eut donc bien lieu le Jeudi saint 17 avril. Une chronologie donne également : le 18 et 19 avril pour l'exposition du corps, puis 20 avril 1783 pour la sépulture.

4. Et l'inhumation ?

C'est encore plus précis.

Le cardinal vicaire Mgr. Marc-Antoine Colonna ordonna que le corps demeure exposé jusqu'au dimanche de Pâques, 20 avril 1783, et l'inhumation eut lieu ce jour-là. Le document précise que l'inhumation fut différée jusqu'à Pâques, puis réalisée le **20 avril**.

Nous avons donc :

Date	Jour liturgique	Événement
16 avril 1783	Mercredi saint	Mort de Benoît-Joseph Labre.
17 avril	Jeudi saint	Première toilette funèbre et premier habillage, avant la translation. (La matinée du 17 avril 1783)
17 avril	Jeudi saint	Translation du corps vers 22 h à Sainte-Marie-des-Monts
17 avril	Jeudi saint	Reconnaissance officielle, mesures, examen du corps et seconde préparation le soir vers 22h le 17 avril 1783.
18 avril	Vendredi saint	Corps exposé à la vénération des fidèles
19 avril	Samedi saint	Corps toujours exposé
20 avril	Dimanche de Pâques	Inhumation à Sainte-Marie-des-Monts

De Boulogne sur Mer le 29 septembre 2026 - Frère Alexis, fl